
COMMUNE DE VALLOUISE-PELVOUX (05)

PLAN LOCAL D'URBANISME de la commune déléguée de Vallouise



2. PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

*Vu pour être annexé à la
délibération du Conseil
Municipal du 21 février 2017*

Le Maire

Jean CONREAUX

Qu'est-ce qu'un P.A.D.D. ?

Le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.)** a la charge dans un Plan Local d'Urbanisme (PLU) de définir "*les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques*".

En clair, c'est le **projet de développement** que la commune juge utile de retenir pour sa bonne évolution sur la période d'action de son PLU.

C'est, à la suite, l'organisation des actions d'aménagement à diligenter ou encadrer pour permettre de parvenir au développement projeté : le **projet d'aménagement**.

"**Durable**" signifie que la destination allouée aux différentes parties du territoire communal, l'usage qui sera fait des terrains des uns et des autres qui le composent, enfin les équipements qui y sont ou seront installés, doivent avoir été décidés dans le souci de laisser aux générations futures les moyens de leur propre développement.

Il s'agit là de veiller à la consommation la plus réduite possible des espaces nécessaires au développement ambitionné, de choisir aussi les configurations d'utilisation de ces espaces les plus réversibles possibles, voire les plus évolutives potentiellement.

Le **projet de développement durable** (PDD) fixe, pour cela, les objectifs d'évolution à terme :

- des femmes et des hommes et de leurs activités sur la commune,
- de leur environnement fonctionnel : l'organisation des transports et des déplacements, de la desserte par les réseaux, des équipements publics, etc ...
- de leur environnement qualitatif : le paysage, les milieux naturels, la ressource en eau, etc...

Le **projet d'aménagement durable** (PAD) identifie et organise les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs de l'évolution visée à terme :

- au plan foncier : destination et principes d'usage localisé des sols
- au plan technique : ressources et réseaux, disponibles et à servir, moyens de protection au regard des risques et nuisances, etc ...

Pour cela, **PDD** et **PAD** s'expriment par **objectifs**, organisés dans des **Orientations Générales**.

Des **Orientations d'aménagement et de programmation (O.A.P.)** précisent, autant que nécessaire, les Orientations générales du P.A.D.D. dans les 3 champs de l'aménagement, de l'habitat et des transports et déplacements.

Comment est organisé le P.A.D.D. du PLU de VALLOUISE ?

Le P.A.D.D. de VALLOUISE comporte des **Orientations générales**. Il est accompagné sur 2 secteurs d'une **Orientation d'aménagement et de programmation**.

Les Orientations générales

Les Orientations générales, c'est, tout d'abord, **le PDD** qui expose les objectifs et conditions de l'évolution communale projetée dans les champs suivants :

1. Démographie
2. Économie touristique et loisirs
3. Économies agricole et forestière
4. Économies secondaires et tertiaires,
5. Valeurs environnementales naturelles en présence
6. Architecture et paysage
7. Risques naturels et nuisances
8. Habitat et hébergements
9. Déplacements, transports, circulation, stationnements
10. Services et équipements

A la suite, c'est **le PAD** qui, sous forme schématique commentée, localise l'organisation générale de l'évolution territoriale de la commune ainsi projetée en y précisant au besoin les conditions de sa réalisation.

L'ensemble est accompagné des objectifs chiffrés de modération de la consommation d'espace et de lutte contre l'étalement urbain qu'il revient au PADD de préciser.

ORIENTATION n° 1 LE CONFORTEMENT ET L'ORIENTATION DE LA DÉMOGRAPHIE

La situation

Au terme d'une croissance de 1,3 % l'an entre 1999 et 2013, Vallouise comptait 755 habitants au 1^{er} janvier 2013.

La croissance démographique sur la dernière période intercensitaire (2008-2013) s'est opérée avec une augmentation graduée des 15-29 ans, des 30-44 ans et de leurs enfants (0-14 ans), des 44-59 ans et plus encore des 60-74 ans, les 75 et plus étant les seuls à diminuer.

A l'origine de ces mouvements différenciés se trouve notamment s'agissant des plus jeunes le syndrome habituel en station touristique d'un marché de l'acquisition foncière :

- orienté plus que majoritairement (67% en l'espèce) vers la résidence secondaire, concurrente de la résidence principale (28%),
- d'un niveau de prix élevé pour être celui de seniors trouvant désormais dans des successions plus tardives des facultés d'investissements que ne possèdent pas les plus jeunes, décohabitants ou arrivants, aux capacités budgétaires plus contraintes.

Au regard de l'intérêt pour la commune de pouvoir conserver et accueillir la population jeune des 20-29 ans notamment, appelée à le rester un long moment et assurer ainsi le renouvellement souhaitable des classes d'âge, pour cela de leur servir les conditions de leur maintien sur Vallouise lors de leur décohabitation, ou de leur accueil pour les autres, lorsqu'ils rejoignent un emploi dans la vallée, la commune assigne au P.A.D.D., dans cette orientation, 3 objectifs :

- Objectif 1** Poursuivre la croissance démographique de façon maîtrisée avec un taux de croissance de 1% l'an dans la perspective d'une population de peu ou prou 900 habitants à l'échéance 2030,
- Objectif 2** Orienter, dans la mesure du possible, cette croissance vers les jeunes ménages primo-accédants,
- Objectif 3** A défaut de pouvoir orienter le marché du logement "à la parcelle" en secteur déjà urbanisé, le faire dans les zones d'urbanisation d'ensemble par une organisation réglementaire contingentant l'aspiration "naturelle" du marché à la résidence secondaire.

ORIENTATION n° 2 ÉCONOMIE TOURISTIQUE ET LOISIRS : LA NÉCESSITÉ D'UN POSITIONNEMENT CLAIR ET LA COMPLÉMENTATION DE L'OFFRE POUR Y CORRESPONDRE

Station-village de vallée en même temps que d'altitude, l'économie de Vallouise est essentiellement touristique en saison estivale comme hivernale.

La situation et les projets en gestation et perspective

En saison hivernale, Vallouise associe une offre de ski nordique : au départ des Ribes, à un accès par Puy Aillaud, son hameau d'altitude, au domaine de ski alpin de Pelvoux.

Vallouise se tient, par ailleurs, à l'aval immédiat de la station de Puy Saint Vincent 1600 à laquelle elle accède par la RD 4.

Trois projets en perspectives récurrentes depuis de nombreuses années, nonobstant les questions d'environnement, de sécurité et de budget d'équipement que leurs réalisations poseraient, restent dans le champ du possible :

- l'extension du domaine skiable de Pelvoux sur Vallouise,
- l'accès téléporté à Puy Aillaud depuis la plaine,
- l'accès téléporté à Puy Saint Vincent 1600 depuis les Ribes.

Les 2 projets de téléportés ont fait l'objet d'une étude d'opportunité en 2011 concluant, sur un chiffrage budgétaire de 4 scénarios les associant ou pas, à l'inéluctabilité d'une décision politique, à prendre entre stations et communes, sur l'évolution ou non du positionnement touristique actuelle des stations de la vallée.

Dans l'attente, une piste de retour ski Puy Saint Vincent - Vallouise, depuis Le Serre, vient d'être réalisée.

Situation à laquelle il s'agit de remédier rapidement, la pérennité des pistes de ski nordique, majoritairement établies sur du foncier privé, n'est, par ailleurs, juridiquement pas garantie.

En saison estivale, Vallouise se donne à pratiquer pour son offre propre de promenades et randonnées, VTT, escalade, parapente, équitation, tennis, sports d'eaux vive et découverte du patrimoine : église Saint-Etienne, chapelles, cadrans solaires, ...

Elle se donne aussi à pratiquer en "camp de base" depuis lequel rayonner sur ses territoires de proximité à forte valeur ajoutée de sport et loisir :

- en porte du parc national des Ecrins ;
- au pied des stations de ski de Puy-Saint-Vincent et de Pelvoux-Vallouise ;
- à proximité de cols mythiques pour cyclistes (Izoard, Vars, Montgenèvre, Lautaret, Galibier)...

En saison hivernale comme estivale, alors que la fréquentation de la première est moitié moindre de la seconde, la station pâtit d'une faiblesse endémique de lits banalisés (chauds).

Le double souci d'améliorer les fonctionnalités et la présentation urbaine de la station hiver-été, a, par ailleurs, conduit la commune à diligenter une étude d'aménagement de l'entrée du centre bourg de Vallouise en 2012 pour lui permettre de disposer d'un schéma directeur lui fixant le cadre de ses interventions urbaines à venir.

Y sont centraux le Gyr, l'Onde et la Gyronde au potentiel paysager insuffisamment exploité en l'état, alors même :

- qu'ils accompagnent la RD 994e en entrée de station,
- qu'ils conditionnent fonctionnellement les déplacements d'une rive à l'autre,
- que leurs berges et les espaces qui les jouxtent offrent un potentiel d'aménagement et complémentation pour les fonctionnalités urbaines de la station précieux.

La commune, soucieuse de conforter son offre touristique d'été, a par ailleurs conçu sur le site des Ribes riverain de la maison du Parc national des Ecrins un projet de plan d'eau, sa version 2015 pouvant évoluer pour en servir une déclinaison hivernale avec une offre "patinoire naturelle".

Pour clarifier ses offres et ce positionnement constitués de proche en proche au fil du temps, pour en combler les faiblesses constatées, pour enfin hausser le niveau qualitatif de fonctionnement et de présentation de la station et de ses entrées, Vallouise a donc décidé de s'assigner les objectifs suivants.

Les objectifs

- Objectif 1** Assurer la pérennité des pistes de ski nordique par l'établissement sur leurs emprises des servitudes de passage visées à l'article L 342-20 du Code du tourisme.
- Objectif 2** Contribuer au confortement de l'offre en lits marchands par des programmes d'hébergements banalisés : résidences de tourisme, si ce n'est hôtels,
- Objectif 3** Renforcer l'offre touristique hivernale et estivale par la mise en œuvre à court et moyen terme des projets suivants :
- l'aménagement des rives du Gyr jusqu'au pont de Vallouise avec notamment la création d'une maison du tourisme, d'une base de départ kayak, d'une aire de pique-nique,
 - l'aménagement d'un plan d'eau aux Ribes,
 - le réaménagement de la zone de sports et loisirs de La Casse, dite Espace Maurice David.
- Objectif 4** Avancer au plan intercommunal sur les projets susceptibles de voir le jour :
- à moyen terme : - l'accès téléporté à Puy Saint Vincent 1600 depuis la plaine,
 - à long terme : - l'extension du domaine skiable de Pelvoux sur Vallouise,
 - l'accès téléporté à Puy Aillaud depuis la plaine.

ORIENTATION n° 3 ÉCONOMIES AGRICOLE ET FORESTIÈRE

La situation

L'économie agricole de Vallouise présente une vivacité à laquelle il faut veiller à donner les moyens de son maintien et de son évolution, notamment sur les points suivants :

- le maintien à l'agriculture des terres exploitées,
- la faculté de réhabiliter les chalets d'alpage existants,
- la lutte contre le mauvais entretien des chemins d'exploitation qui est le produit en même temps qu'une contribution à la déprise agricole, en particulier en fond de vallée,
- l'intérêt de la préservation des fonctionnalités des canaux d'irrigation porteurs dont l'entretien a récemment repris à l'initiative de l'ASA des "*canaux réunis de Vallouise*".

Ces canaux d'irrigation présentent, au surplus de leur utilité agricole, un intérêt patrimonial à savoir conserver, voire mettre en valeur.

Le surpâturage de l'alpage de Puy Aillaud est une question posée à l'organisation pastorale locale. Relevant de la gestion de son usage, elle reste cependant de la seule compétence des éleveurs.

Les forêts ne sont toujours pas exploitées aujourd'hui sur Vallouise dans l'attente du projet intercommunal avec Puy Saint Vincent de réalisation des accès qui leur manquent, en raison également de l'étroitesse des voies publiques au cœur des hameaux par lesquelles auraient à passer les camions grumiers.

Les objectifs

Objectif 1 Conserver à l'agriculture les terres aujourd'hui exploitées, du fond des vallées et des piémonts notamment, seules pouvant y trouver concurremment place, en tant que de besoin et sous réserve de ne pas mettre en péril les exploitations concernées, les équipements utiles à l'évolution de l'offre de sport et loisir de la commune et la station.

Objectif 2 Ne pas réduire les fenêtres d'accès aux terres agricoles à moins de 90° depuis les bâtiments d'élevage et ne pas disposer de constructibilités résidentielles nouvelles en deçà des distances de recul exigées règlementairement entre bâtiments agricoles et habitations existantes.

Conserver aux terres agricoles situées à l'arrière des zones d'urbanisation située le long des voies publiques leur desserte depuis ces voies.

Objectif 3 Veiller au maintien des canaux d'irrigation :

- pour leur utilité, de façon prioritaire pour les porteurs, dans l'activité agricole,
- pour, le cas échéant, leur témoignage de l'organisation historique et paysagère des sites qu'ils jalonnent.

Objectif 4 Permettre la réhabilitation des chalets d'alpages.

ORIENTATION n° 4 ÉCONOMIES SECONDAIRES ET TERTIAIRES, HORS TOURISME : DES SITUATIONS À NE PAS IGNORER ET DES PROJETS A ACCOMPAGNER

La situation et les projets en perspective ou gestation

Compris le tourisme, le secteur tertiaire représente les 2/3 des emplois de Vallouise.

Le maintien des commerces et services marchands permanents est essentiel pour la station autant que la commune.

Ainsi, le secteur commercial du pied de La Casse est appelé à évoluer, sa partie médicale et paramédicale devant rejoindre la future Maison de la Santé aux Auches.

Dans une moindre mesure, le secteur secondaire est également significatif dans l'économie de Vallouise avec 30% des emplois.

La zone d'activité des Clôts arrivant aujourd'hui à saturation, il convient de lui prévoir le complément nécessaire aux besoins d'évolution ou d'implantation nouvelle des entreprises locales en zone dédiée.

Par ailleurs, le projet intercommunal d'embouteillage de l'eau de Vallouise se précise dans l'option : pompage sur Vallouise aux Grésourières (à l'amont du Villard dans la vallée de l'Onde) et mise en bouteille sur L'Argentière, au moyen de 15 km de canalisations à implanter pour partie sur le territoire communal, en rives droite de la Gyronde.

Enfin, plusieurs projets d'implantation de micro-centrales de production hydro-électrique sont en gestation qui peuvent être utilement accueillis sur le Gyr et la Gyronde.

Les objectifs

- | | |
|-------------------|---|
| Objectif 1 | Maintenir l'activité économique de La Casse en front de RD 994e par une réaffectation à l'activité tertiaire des locaux commerciaux libérés. |
| Objectif 2 | Poursuivre l'accueil des entreprises dans une zone artisanale complémentaire de celle des Clôts, à l'écart de la station et du bourg-centre. |
| Objectif 3 | Permettre la réalisation du projet d'embouteillage de l'eau de Vallouise depuis le site de pompage aux Grésourières jusqu'à la future usine de L'Argentière |
| Objectif 4 | Permettre la valorisation de la force motrice des torrents par micro-centrales hydroélectriques |

ORIENTATION n° 5 VALEURS ENVIRONNEMENTALES NATURELLES EN PRESENCE

La situation

Un territoire au caractère naturel exceptionnel acté pour plus du tiers par son inscription en cœur de parc du PNNE et en zones Natura 2000, sur les parties hautes occidentales de la commune.

Quatre ZNIEFF dont deux recoupent en totalité le cœur de parc, une seulement en partie, dite "Vallée du Fournel", la dernière sur Montbrison en versant oriental.

Une reconnaissance de cette exceptionnalité autant pour la faune que pour la flore.

Des zones humides soit d'accompagnement des rivières : Gyr, Onde et Gyronde, soit ponctuelles : les sagnes d'altitudes de la Combe et des Gouberts sur le versant de Puy Aillaud et la gravière d'Entre les Aigues.

Des réservoirs de biodiversité : milieux secs de Montbrison et ses clapiers, contrefort de Puy Aillaud et ses coqs de bruyères, ses lagopèdes et ses chamois, fond de vallon de l'Onde, Massif forestier de Puy Saint Vincent, reliés par deux corridors biologiques trans-vallée.

Une trame bleue organisée sur les cours d'eau et leurs torrents affluents interrompus seulement ponctuellement par des aménagements ou équipements hydrauliques.

Une trame verte réunissant massifs forestiers, espaces agricoles, bosquets et haies dont l'enfrichement des seconds, conséquence de déprises, s'effectue au détriment des pelouses : Montbrison et contrefort de Puy Aillaud.

La plaine de l'Onde qui en fait partie est une mosaïque de prés ouverts et de vergers de pommiers anciens, peu productifs mais attractifs pour la faune.

Une présence urbaine notable de chauve-souris (dans le clocher de l'église Saint Etienne notamment). La présence également ponctuelle relevée de plantes patrimoniales protégées : deux espèces de Gagées (Gagée des champs et Gagée jaune) en fond de vallée et piémonts.

Les objectifs

Objectif 1 Préserver l'ensemble des milieux naturels exceptionnels de Vallouise identitaires de son appartenance aux Ecrins.

Objectif 2 Préserver la fonctionnalité biologique des cours d'eau et des zones humides et l'améliorer autant que possible à l'occasion de l'aménagement des premiers.

Objectif 3 Préserver les corridors biologiques entre les réservoirs de biodiversité : espaces agricoles, espaces forestiers.

Objectif 4 Réduire, voire supprimer, les constructibilités disposées par le POS de 2000 dans les secteurs des espaces naturels, agricoles et forestiers aujourd'hui identifiés comme réservoirs de biodiversité.

ORIENTATION n° 6 ARCHITECTURE ET PAYSAGE

La situation en présence

1. De somptueux paysages de sommets qui se donnent voir en vis à vis les uns des autres en même temps que l'Y valléen.
2. Des urbanités de fond de vallée et de replats sur les versants et piémonts toutes très visibles en plongée depuis Puy Saint Vincent 1400, 1600 et 1800, Puy Aillaud, Petit et Grand Parcher.
3. Hors la Casse très circonscrite, des focalités urbaines toutes attachées au village et hameaux historiques.
4. Une urbanisation linéaire en rive droite montante de RD 994e aux limites d'un continuum à savoir éviter.
5. Dans l'accès montant à la station de la RD 994e, des découvertes séquentielles sur les aires d'activités économiques d'une expression à la rudesse et la domesticité peu conciliables avec les exigences de qualité d'une station-village en pied des Ecrins.
6. Un centre-bourg et des hameaux tous porteurs d'un patrimoine architectural significatif :
 - Vallouise centre-bourg : 1 MH, 7 fermes et 2 chapelles identifiées à l'inventaire
 - Grand Parcher : 1 MH
 - Le Villard : 1 MH, 3 fermes et 1 chapelle identifiées à l'inventaire
 - Puy Aillaud et Petit Parcher
7. Des constructions et programmes immobiliers récents en piémont qu'il s'agit de ne pas voir se dupliquer à l'amont sauf à devoir s'accommoder de leur exposition "*en carte postale*" en surplomb des focalités urbaines historiques constituées et priver celles-ci de leur cadre naturel de présentation.
8. Un bâti traditionnel réellement patrimonial : les fermes et maisons à logis à 3 niveaux superposant étable, logis, grange et comble, à desserte par l'intérieur ou par coursive dont la réhabilitation et l'évolution doivent savoir être respectueux des singularités et cohérences.

Leur disposition dans la pente, leur mode d'accès à celle-ci et aux étages, la volumétrie de leur toiture sont à savoir réemployer jusque dans les programmes collectifs neufs qui peuvent trouver facilement place dans leur gabarit, l'organisation à coursive permettant les plus grandes libertés pour disposer en second rang les baies et ouvertures contemporaines auxquels aspire le logement actuel.

Les objectifs

- Objectif 1** Disposer les constructibilités interstitiellement ou à l'appui immédiat des urbanités constituées du centre-bourg et des hameaux, en s'interdisant celles appelées à se donner à voir en "*carte postale*" à leur amont sur le haut des piémonts et le départ des versants.

- Objectif 2** Pour assurer une médiation paysagère entre les espaces naturels et agricoles et les secteurs urbains, éviter à l'occasion de la construction sur les terrains en rives de ceux-ci, les clôtures autres que :
- transparentes accompagnées de plantations en bosquets, à tiges hautes et en cépée,
 - ou encore exploitant les clapiers, ceux-ci étant un autre moyen d'assurer cette médiation, manifestant au surplus une fidélité au paysage agricole ancien.
- Objectif 3** Pour assurer à l'accès à la station-village par la RD 994e la scénographie qualitative qui lui manque dans les sections longeant les secteurs d'activité, mobiliser les délaissés routiers publics ou privés pour rompre les perspectives sur les stockages et bâtiments qui s'y trouvent.
- Objectifs 4** Ne pas s'opposer à l'évolution du bâti traditionnel ou patrimonial pour en permettre l'exploitation en logements, voire commerces et services marchands à la personne dans le respect de ses singularités, le mode d'isolation thermique pouvant pour cela être sélectif.
- Objectifs 5** Organiser réglementairement l'invitation au réemploi des caractéristiques de l'architecture traditionnelle de la vallée dans les constructions et programmes nouveaux

ORIENTATION n° 7 RISQUES NATURELS ET NUISANCES

La situation

1. Risques naturels

Le territoire communal est exposé à des risques naturels significatifs :

- avalanches,
- glissements de terrains,
- chutes de blocs et de pierres,
- crues torrentielles,
- inondations.

La commune est aujourd'hui dotée d'un Plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) approuvé le 6 juin 2014, les caractérisant et contingentant les aménageabilité et constructibilité à disposer au PLU, les modes constructifs des programmes possibles (hors PLU)

2. Pollution de la ressource en eau

A l'exception de ceux de Puy Aillaud en cours, l'ensemble des captages AEP font l'objet des servitudes d'utilité publiques de protection requises.

Le réseau d'assainissement collectif, à 3 exceptions près, l'intégralité du bâti en place.

Les objectifs

Objectif 1

Prise en compte du PPRNP approuvé le 6 juin 2014 par :

- inconstructibilité des territoires placés en zone rouge
- inconstructibilité ou constructibilité conditionnées, selon la nature du risque et des mesures de protection préconisées, des territoires placés en zone bleue.

Objectif 2

Préservation de la ressource en eau au regard de toutes occupations et tous usages des sols susceptibles de l'impacter, notamment dans les périmètres de protection des captages.

ORIENTATION n° 8 HABITAT ET HÉBERGEMENTS

La situation et les projets en perspective ou gestation

Au service des objectifs communaux d'évolution démographique d'une part et de confortement de la fréquentation de la station-village d'autre part, il s'agirait de pouvoir réserver dans la mesure du possible l'offre foncière :

- à la résidence principale,
- à la création de lits chauds : hôtels, résidence de tourisme et centre de vacances.

C'est aller à l'inverse d'un marché foncier de l'accession à la propriété foncière en majeure partie confisqué par la résidence secondaire (66%), les moyens réglementaires manquant cruellement pour en obtenir un usage plus significativement consacré la résidence principale (28% aujourd'hui) ou aux "lits touristiques chauds".

Vallouise ne dispose en l'état d'aucune résidence de tourisme sur son territoire.

L'offre de logements permanents à la location, rare pour être jusqu'à présent concurrencée par la location touristique saisonnière, est, pour ce qui la concerne, en évolution.

La mise sur le marché de programmes d'hébergements saisonniers neufs et attractifs sur la vallée aurait pour effet d'entraîner un retour des hébergements anciens sur le marché de la location permanente, servant toutefois une réponse qualitative à la clientèle concernée modérément attractive.

Enfin, le souci initial de la commune de pouvoir mettre à disposition des saisonniers de la vallée une partie des logements nécessaires à leur activité en station se révèle à l'examen moins nécessaire qu'imaginé en 2011.

Les objectifs

- Objectif 1** Destiner un ou plusieurs secteurs constructibles au seul habitat touristique saisonnier de "lits chauds", accompagné ou non d'activités de commerces et services marchands ou équipements collectifs ou publics
- Objectif 2** Imposer ou seulement favoriser, dans un ou plusieurs secteurs à aménager et construire en opération d'ensemble sur superficie minimale, la réalisation d'un minimum de logements sociaux en location et/ou accession à la propriété
- Objectif 3** Permettre une évolution des logements et hébergements existants, sous réserve de son attention à concilier les standards de vie actuelle : percements et baies, isolation thermique, etc..., avec leurs expression et cohérence architecturale, voire patrimoniale, à savoir conserver

ORIENTATION n° 9 DÉPLACEMENTS, TRANSPORTS, CIRCULATION, STATIONNEMENTS

La situation et les projets en perspective ou gestation

La vallée est desservie longitudinalement par une seule voie : la RD 994e, de L'Argentière-la-Bessée à Pelvoux, depuis laquelle sont desservis Grand et Petit Parcher, la Casse et l'entrée principale de Vallouise par le pont du Gyr.

Avant, depuis la même RD 994e, une fois franchi le pont sur la Gyronde, la RD 4 assure pour sa part, la liaison entre Vallouise et Puy Saint Vincent.

Le Villard et Puy Aillaud sont accessibles depuis le centre-bourg par la RD 504, ou encore depuis la RD 4 par la RD 504 puis la route de l'Auchette dans un gabarit séquentiellement étroit sur cette dernière.

Le réseau de voies intra-communal est en effet relativement étroit. Les voies douces (piétons + cycles) sont rares.

Le principal du trafic routier se concentre sur les RD 994e et 504 qui assurent les transit intra et extra communaux et ponctuellement les dessertes riveraines.

L'offre en transports en commun, hors transport scolaire et "*navettes stations d'hiver*", assure un service a minima en fréquences et horaires de passages entre l'Argentière et Pelvoux.

S'agissant des stationnements, l'offre est sectoriellement différemment servie, demandant à être complétée interstitiellement dans l'urbanité constituée du centre-bourg et de ses prolongements, dans la situation actuelle comme dans les projets d'aménagement d'ensemble projetés.

Le schéma directeur 2012 pour l'aménagement de l'entrée du centre-bourg prévoit d'améliorer la situation avec notamment :

- la création d'un 3° pont entre salle polyvalente et parking du cimetière à créer,
- l'aménagement interstitiel de parkings de proximité et de voies douces.

Le projet du plan d'eau des Ribes doit trouver son accès sur la RD 4 et ses stationnements dans l'organisation mutualisée qu'il prévoit avec les stationnements de la maison du PNNE, complétés le cas échéant à terme de ceux du projet de porteur en front de RD 4 en cas de réalisation de l'équipement.

Enfin, le projet de contournement amont du centre bourg est toujours d'actualité, la question restant posée de son financement mais aussi de savoir le concilier avec les besoins en "*périmètre de mobilité*" du Gyr à l'amont et l'aval du pont de Vallouise.

Les objectifs

- | | |
|-------------------|---|
| Objectif 1 | Permettre la réalisation progressive du schéma directeur d'aménagement de l'entrée du centre-bourg dans des configurations au besoin ponctuellement ajustées dans le souci du réalisme budgétaire. |
| Objectif 2 | Prévoir dans son périmètre et dans le reste des urbanités constituées du centre-bourg et des voies qui y mènent, le renforcement des capacités de stationnement dans des quantités graduées pour correspondre sectoriellement aux différentes échelles circulatoires de la commune. |
| Objectif 3 | Conserver la perspective du contournement routier amont sur le Gyr du centre-bourg pour pouvoir en réserver l'exclusivité aux piétons et cycles. |
| Objectif 4 | Prévoir en toute occasion le permettant de réaliser des voies douces entre hameaux et le centre-bourg |

ORIENTATION n° 10 SERVICES ET ÉQUIPEMENTS

La situation

Au surplus des services et équipements touristiques (cf. orientation n° 2), Vallouise présente une offre de services et d'équipements consistante due à sa position centrale de fond de vallée.

Son évolution est désormais principalement gérée au plan intercommunal, Vallouise devant accueillir :

- une école primaire intercommunale,
- une maison de la santé et un centre social intercommunal.

S'agissant des équipements d'infrastructure, la situation lorsqu'elle n'est pas satisfaisante, est en cours d'amélioration : quantitativement et qualitativement pour la défense incendie, les eaux pluviales et l'AEP, seule restant à finaliser la protection des captages de Puy Aillaud s'agissant de cette dernière.

L'assainissement est pour sa part satisfaisant :

- seules quelques constructions ne sont pas raccordées au réseau public,
- une procédure de DUP est engagée par la CCPE pour le projet de STEP à Puy Aillaud.

Il en est de même des communications numériques : couvertures en ADSL et téléphonie mobile assurées, sans dégroupage, à 100% sur les secteurs urbanisés.

La collecte des déchets ménagers et recyclables s'effectue, enfin, sans difficultés recensées par des points d'apport collectifs gérés par la communauté de communes.

Les objectifs

- | | |
|-------------------|---|
| Objectif 1 | Veiller au maintien de l'adéquation capacitaire de l'ensemble de l'offre actuelle avec l'évolution quantitative de la demande existante et planifiée. |
| Objectif 2 | Limiter les complémentations urbaines aux secteurs déjà desservis par les réseaux, sans renforcement notable à prévoir. |
| Objectif 3 | Anticiper l'arrivée de réseaux câblés numériques dans les opérations d'ensemble. |

OBJECTIFS DE MODÉRATION DE LA CONSOMMATION D'ESPACE ET DE LUTTE CONTRE L'ÉTALEMENT URBAIN

Les objectifs d'évolution et de protection territoriales retenus dans les 10 orientations du présent P.A.D.D. demandent à être conciliés entre eux, mais aussi avec l'obligation légale désormais de contribuer localement, et donc à l'échelle des PLU communaux et intercommunaux, à la modération de la consommation d'espace et à la lutte contre l'étalement urbain.

Vallouise s'est donc acquise à l'idée de limiter le foncier constructible au seul foncier nécessaire à l'atteinte de ses objectifs d'évolution.

Elle a pour cela conçu d'atteindre ses objectifs d'évolution comme suit :

- population communale escomptée au 1^{er} janvier 2030, échéance prévisionnelle du PLU : 900 habitants (894 au taux de croissance de 1%),
- 50 résidences principales nouvelles sur la durée de vie du PLU (13 ans),
- 170 logements-hébergements au total, en conséquence sur le marché local de la répartition observée entre RP (27,8%) et RS et assimilées (66,9%),
- densité moyenne logement-hébergement sous CES et hauteur le permettant : 400 m²/logt. en lieu et place des 526 m²/logement correspondant aux 19 logements/ha observé sur les 10 dernières années (2003-2012 : source DDT05)
- surdensité sur la programmation de 24 logements dont 30% sociaux sous emplacement réservé,
- exploitation complète du foncier interstitiel disponible et complémentation sur extension à concurrence du seul besoin foncier résultant des données et des objectifs logements et hébergements ci-dessus,
- poursuite de l'accueil des activités économiques sur une zone nouvelle de superficie constructible inférieure à 1 ha, hors voirie,
- achèvement de la mutation de la partie du camping Huttochia (anciennement Indigo) en parc résidentiel de loisir sur un résiduel disponible d'1 ha.

L'ensemble requiert une consommation foncière d'au plus 8,20 ha. C'est l'objectif de modération de la consommation foncière retenu.

Au vu de la rétention foncière observée sur la durée de vie du POS (06.2000-12.2015), cet objectif assigne à son tour au PLU celui de disposer un foncier constructible disponible maximum de 19,50 ha.

Le PADD retient comme troisième objectif celui corollaire de réduire d'au moins 40 ha les zones urbaines (U), d'urbanisation future d'aménagement d'ensemble (INA / IAU) et strictes (IINA / IIAU) en les plaçant sous zonages agricole, naturel et forestier.

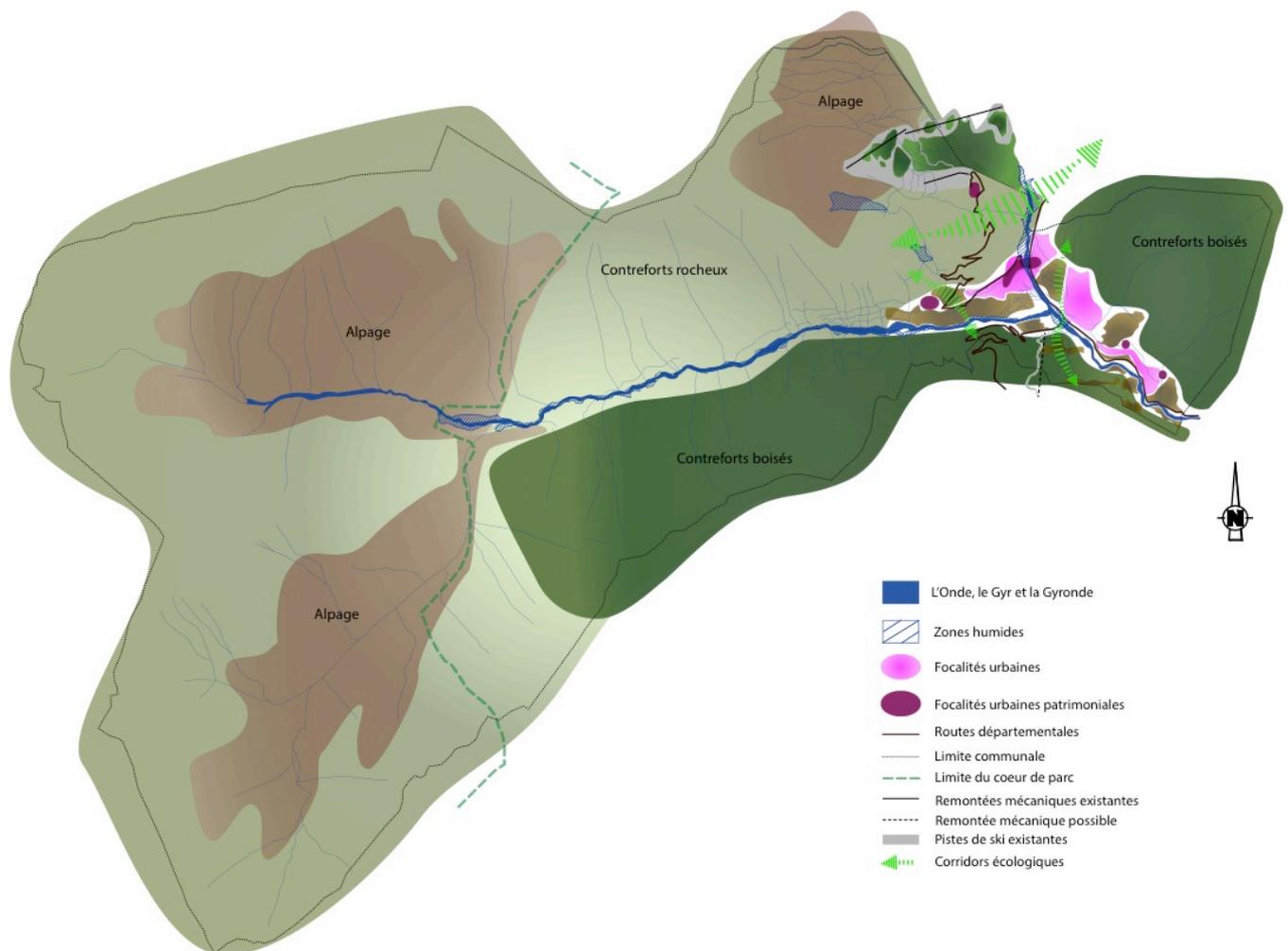
LE SCHÉMA D'ORGANISATION GÉNÉRALE DE L'ÉVOLUTION TERRITORIALE DE LA COMMUNE 2017-2030

Se fixer les objectifs d'évolution territoriale par champ urbain, comme les orientations générales viennent d'y procéder est nécessaire.

Ce n'est toutefois pas suffisant pour arrêter l'organisation spatiale d'ensemble de l'évolution du territoire communal.

La commune de Vallouise a ainsi conçu d'articuler spatialement les 36 objectifs des 10 orientations générales de son P.A.D.D. dans la configuration du Schéma d'organisation territoriale ci-après.

Ensemble du territoire communal :



Fonds de vallées urbanisées :

